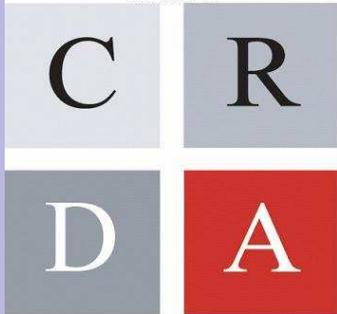


Le SILENCE en droit public

6 décembre 2011

Cour administrative d'appel de Paris

UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS
PARIS II



CENTRE DE RECHERCHES
EN DROIT ADMINISTRATIF



9h30

Allocution d'ouverture

Patrick Frydman, conseiller d'Etat, président de la Cour administrative d'appel de Paris

9h45

Propos introductifs : Droit et silence

Jean-François Lafaix, maître de conférences à l'université Panthéon-Assas

Première partie : Les silences du droit

Sous la présidence de François Colly, doyen de la faculté de droit d'Evry

10h15

Les juges face au silence du droit

Olivier Dutheillet de Lamothe, président de la section sociale du Conseil d'Etat

10h45 – Pause

11h

Les silences du jugement

Laetitia Janicot, professeur à l'université de Cergy-Pontoise

11h30

Le silence de l'administration

Jean-Gabriel Sorbara, professeur à l'université de Toulouse-Capitole

12h – Débat

Déjeuner libre



Deuxième partie : Le droit du silence

*Sous la présidence de Bertrand Seiller, professeur à l'université
Panthéon-Assas*

14h00

Les silences interdits ou la norme imposée

*Ariane Vidal-Naquet, professeur à l'université d'Aix Marseille III, ILF-
GERJC*

14 h 30

L'administration face au silence

Jacques Petit, professeur à l'université Panthéon-Assas

15h – Pause

15h15

Les secrets de l'administration

Olivia Bui-Xuan, maître de conférences à l'université d'Evry

15 h 45

Le silence du juge

*Philippe Blanc, premier conseiller, rapporteur public à la Cour
administrative d'appel de Paris*

16h15 – Débat

16h30

Rapport de synthèse

*Pierre Delvolvé,
de l'Institut, professeur émérite de l'université
Panthéon-Assas*



Colloque coordonné par

Laetitia Janicot, professeur à l'Université de Cergy Pontoise (LEJEP)

Agnès Roblot-Troizier, professeur à l'Université d'Evry - Val d'Essonne

(Centre Léon Duguît)

Hélène Hoepffner, maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas

(CRDA)

Et accueilli par

la Cour administrative d'appel de Paris

à l'Hôtel de Beauvais

68 rue François Miron

Paris 4^e

Métro : Saint-Paul (ligne 1)

Une pièce d'identité sera demandée à l'entrée

Inscription préalable obligatoire :

colloque.silence@gmail.com



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE PARIS